

## Jeanne d'Arc : une sainte femme et une valeureuse française.

### Première partie : la réhabilitation.

Le 30 mai 1431, à Rouen, Jeanne : "Elle n'avait passé ses humbles dix-neuf ans

Que de cinq à six mois et sa cendre charnelle

Fut dispersée au vent".

écrivit Charles PEGUY

Depuis, Charles VII a réveillé la royauté et Philippe le BON, duc de Bourgogne, est lassé des prétentions anglaises. Au traité d'Arras de juillet 1435, le duc demande l'arbitrage du Pape. Henri VI, ayant refusé, le duc se sent libéré de tout engagement et, le 21 septembre 1435, signe la Paix entre les Bourguignons et les Armagnacs. Charles VII cède de nombreuses villes du Nord de la France (dont Roye qui met la frontière bourguignonne à quatre lieues de Noyon), mais s'engage à racheter ces villes pour 400 000 écus d'or. Le pays était peu sûr et en fait ce ne fut qu'après la signature par les Anglais d'une trêve en 1444 que la Guerre de Cent ans fut terminée.

La ville de Noyon était ruinée ; notre évêque Jean de MAILLY, qui était vice-chancelier du Roi d'Angleterre, fait amende honorable et se rallie à Charles VII en 1443.

La réhabilitation :

Noyon est de nouveau concernée par les évènements qui vont se développer grâce à la personne de Guillaume BOUILLE. En 1430, il est professeur à l'Université de Paris comme docteur en Théologie. Il connut certainement le procès de Jeanne, puisque l'Université donna un avis sur les propositions pouvant condamner Jeanne.

Il est successivement procureur de la "Nation de France", puis Recteur de l'Université de 1437 à 1439. Il est Doyen du chapitre de la cathédrale de Noyon de 1447 à 1476. Conseiller très écouté du Roi, il écrit, le 15 février 1450, au Pape une lettre demandant une enquête sur les circonstances de la mort de Jeanne.

Mais c'est le 2 mai 1452 que Guillaume d'ESTOUTEVILLE, légat pontifical du Pape Nicolas V (qui deviendra archevêque de Rouen en 1453) et Jean BREHAL, prieur du couvent de Saint Jacques de Paris et Grand Inquisiteur commenceront une

première recherche. Ils seront accompagnés des prélats italiens Théodore LELLI, auditeur de la Rote et Paul PONTAYO avocat consistorial qui donneront un avis de canonistes.

Le 7 novembre 1455, à l'instigation du Pape CALIXTE III et du Roi Charles VII, Isabelle ROMEE, mère de Jeanne, accompagnée de ses deux fils Jean et Pierre, présente officiellement, dans la cathédrale Notre-Dame de Paris, une requête en réhabilitation, entre les mains de Jean JUVENAL des URSINS, archevêque de Reims. Notre Guillaume BOUILLE lui est adjoint comme commissaire suppléant.

Cent quinze témoins seront interrogés par cet archevêque, Guillaume CHARTIER, archevêque de Paris et Richard OLIVIER, évêque de Coutances.

Une Cour de Justice est créée et les docteurs réunis déclarent le procès "entaché de dol, de calomnie, de méchanceté, d'injustice, de contradiction, de violation de droit, d'erreur de fait" : procédure irrégulière et erreur de condamnation.

Le 7 juillet 1456, une cérémonie de réhabilitation est faite au Palais Archiépiscopal de Rouen et notre chanoine est l'orateur de cette cérémonie et il le sera, avec Jean BREHAL lors des fêtes du 27 juillet à Orléans. La sentence sera placardée sur la place du Marché de Rouen et au cimetière de Saint-Ouen à Rouen : "Aucune tache, ni note d'infamie". Ce jugement sera publié dans toutes les villes du Royaume.

Qu'il nous suffise de savoir que l'évêque Jean de MAILLY mourra à Paris le 14 février 1473 et sera enterré trois jours plus tard dans le chœur de la cathédrale de Noyon à gauche du chœur...

Et que le bon chanoine BOUILLE mourra en 1476 et sera inhumé dans la cathédrale de Noyon, à droite du portail des Sybilles, sans aucun monument...

Le réveil de souvenir de Jeanne d'Arc

Après Charles VII, les rois de France n'ont jamais honoré leur fidèle guerrière et il n'y a jamais eu de culte de Jeanne d'Arc.

C'est le 8 mai 1869, que Monseigneur DUPANLOUP, évêque d'Orléans, lors de l'anni-



versaire de la prise de sa ville par les troupes de Jeanne, demande la béatification, en évoquant la sainteté de l'Héroïne.

La procédure de béatification fut mise en route le 27 janvier 1894 par le Pape Léon XIII. Elle fut proclamée "vénéralable" en 1903, puis "Bienheureuse" en 1909, en raison de ses vertus car on ne pouvait parler d'un martyr, puisque c'était l'église qui l'avait condamnée. La canonisation fut prononcée en 1920. Jeanne d'Arc était une sainte et un bref du Pape PIE XI, le 2 mars 1922 la nommait "Patronne Secondaire". Que Voltaire dans "La Pucelle d'Orléans" jusqu'Eugène IONESCO en 1967 attaqué sa mémoire. Que Michelet, dans son "Histoire de France" en 1841 ait vu en elle le symbole du peuple écrasé par l'église et abandonné par son Roi : une "Sainte laïque". Position qui sera reprise par Charles PEGUY et Jean JAURES pour cette fille du peuple, héroïne patriotique "de gauche".

Que, après le renoncement du duc de CHAMBORD ; les monarchistes réclament une béatification en raison de sa fidélité au Pape, victime d'une église gallicane et des Anglais protestants. Que le 8 mai 1907, la République proclame que sa fête sera le dimanche suivant le 8 mai et cela à la demande du Président du Conseil Georges CLEMENCEAU... et ce sera une fête laïque com-

mémorant la Victoire sur les Anglais.

Que l'Etat de Vichy ait mis en valeur ses qualités de guerrière, terrienne, catholique, anglophobe.

Que de Gaule et Aragon aient invoqué son souvenir.

Que l'extrême droite en relance le culte.

C'est en 1920, que l'Action française, avec Maurice BARRES en tête, a fait voter par la "Chambre bleu-horizon" la Fête Nationale du 8 mai.

Pour tous Jeanne d'Arc est bien une HEROÏNE, une SAINTE, une BONNE FRANCAISE.

Le 20 août 1909, Monsieur l'Archiprêtre Alexis LAGNEAU, fête la Béatification de Jeanne, en présence du cardinal LUÇON, archevêque de Reims, de Monseigneur AMETTE, archevêque de Paris, de Monseigneur DOUAI, évêque de Beauvais, de Monseigneur GUERARD, évêque de Coutances et du R.P. dom BOUCHARD, abbé mitré réfugié en Angleterre avec sa communauté religieuse. Le monument de la réhabilitation réalisé par Emile PINCHON et déposé d'abord dans la chapelle des soeurs de Saint Thomas de Villeneuve (place Saint-Barthélémy) est installé dans la cathédrale. Voyez comment BOUILLE (sous les traits de Monseigneur LAGNEAU) remet à Jeanne le décret de réhabilitation.